

SÉANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 1997

VERGADERING VAN WOENSDAG 19 NOVEMBER 1997

SOMMAIRE:

CONGÉS:

Page 3755.

DEMANDES D'EXPLICATIONS (Dépôt):

Page 3755.

Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «la situation en Algérie, la responsabilité des massacres, les revendications de ceux-ci et les campagnes de désinformation menées à partir de Londres».

Mme Dardenne au ministre des Affaires étrangères sur «la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques».

Mme Willame-Boonen au Premier ministre et au vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur sur «les contrats de société».

Mme Milquet au vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur sur «les émeutes qui ont eu lieu en région bruxelloise et dans d'autres villes du pays le week-end des 8 et 9 novembre derniers».

Mme Leduc au ministre de la Santé publique et des Pensions et au ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises sur «la problématique de l'E.S.B. en Belgique».

PROPOSITION DE RÉSOLUTION (Prise en considération):

Page 3755.

Mme Thijs et consorts. — Proposition de résolution relative à la condamnation du chauffeur d'autocar belge Willy Sollie en Belarus.

DEMANDES D'EXPLICATIONS (Discussion):

Demande d'explications de M. De Decker au ministre des Affaires étrangères sur «l'évolution du dossier de l'élargissement de l'O.T.A.N., suite au Sommet de Madrid».

Orateurs: **M. De Decker, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 3756.

Ann. parl. Sénat de Belgique - Session ordinaire 1997-1998
Parlem. Hand. Belgische Senaat - Gewone zitting 1997-1998

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 3755.

VRAGEN OM UITLEG (Indiening):

Bladzijde 3755.

Mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de toestand in Algerije, de verantwoordelijkheid voor de moordpartijen, het opeisen van de verantwoordelijkheid daarvoor en de desinformatiecampagnes die vanuit Londen worden gevoerd».

Mevrouw Dardenne aan de minister van Buitenlandse Zaken over «het voorstel voor een richtlijn van het Europees Parlement en de Raad met betrekking tot de wettelijke bescherming van biotechnologische uitvindingen».

Mevrouw Willame-Boonen aan de eerste minister en aan de vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken over «de samenlevingscontracten».

Mevrouw Milquet aan de vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken over «de rellen die op 8 en 9 november in het Brusselse en in andere steden van het land hebben plaatsgehad».

Mevrouw Leduc aan de minister van Volksgezondheid en Pensioenen en aan de minister van Landbouw en de Kleine en Middelgrote Ondernemingen over «de BSE-problematiek in België».

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (Inoverwegingneming):

Bladzijde 3755.

Mevrouw Thijs c.s. — Voorstel van resolutie betreffende de veroordeling van de Belgische buschauffeur Willy Sollie in Wit-Rusland.

VRAGEN OM UITLEG (Bespreking):

Vraag om uitleg van de heer De Decker aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de voorgenomen uitbreiding van de NAVO na de Top van Madrid».

Spreekers: **de heer De Decker, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 3756.

Demande d'explications de M. Mahoux au ministre des Affaires étrangères sur «la situation en Algérie».

Demande d'explications de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «la situation en Algérie, la responsabilité des massacres, les revendications de ceux-ci et les campagnes de désinformation menées à partir de Londres».

Orateurs: **MM. Mahoux, De Decker, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 3759.

Demande d'explications de Mme Dardenne au ministre des Affaires étrangères sur «la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques».

Orateurs: **Mme Dardenne, M. Derycke**, ministre des Affaires étrangères, p. 3761.

Demande d'explications de Mme Sémer au ministre des Affaires sociales sur «une action de signatures en faveur des femmes atteintes d'un cancer du sein».

Oratrices: **Mme Sémer, Mme De Galan**, ministre des Affaires sociales, p. 3762.

Vraag om uitleg van de heer Mahoux aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de situatie in Algerije».

Vraag om uitleg van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de toestand in Algerije, de verantwoordelijkheid voor de moordpartijen, het opeisen van de verantwoordelijkheid daarvoor en de desinformatiecampagnes die vanuit Londen worden gevoerd».

Sprekers: **de heren Mahoux, De Decker, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 3759.

Vraag om uitleg van mevrouw Dardenne aan de minister van Buitenlandse Zaken over «het voorstel voor een richtlijn van het Europees Parlement en de Raad met betrekking tot de wettelijke bescherming van biotechnologische uitvindingen».

Sprekers: **mevrouw Dardenne, de heer Derycke**, minister van Buitenlandse Zaken, blz. 3761.

Vraag om uitleg van mevrouw Sémer aan de minister van Sociale Zaken over «de handtekeningactie ten voordele van borstkankerpatiënten».

Sprekers: **mevrouw Sémer, mevrouw De Galan**, minister van Sociale Zaken, blz. 3762.

PRÉSIDENCE DE MME SÉMER, DOYENNE D'ÂGE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW SÉMER, OUDSTE LID IN JAREN

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 9 h 40.
De vergadering wordt geopend om 9.40 uur.

CONGÉS — VERLOF

MM. Goris et Hatry, en mission à l'étranger, demandent un congé.

Verlof vragen: de heren Goris en Hatry, met opdracht in het buitenland.

— Ces congés sont accordés.

Dit verlof wordt toegestaan.

VRAGEN OM UITLEG — DEMANDES D'EXPLICATIONS

Indiening — Dépôt

De voorzitter. — Het bureau heeft volgende vragen om uitleg ontvangen:

1. van mevrouw Lizin aan de minister van Buitenlandse Zaken over «de toestand in Algerije, de verantwoordelijkheid voor de moordpartijen, het opeisen van de verantwoordelijkheid daarvoor en de desinformatiecampagnes die vanuit Londen worden gevoerd»;

2. van mevrouw Dardenne aan de minister van Buitenlandse Zaken over «het voorstel voor een richtlijn van het Europees Parlement en de Raad met betrekking tot de wettelijke bescherming van biotechnologische uitvindingen»;

3. van mevrouw Willame-Boonen aan de eerste minister en aan de vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken over «de samenlevingscontracten»;

4. van mevrouw Milquet aan de vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken over «de rellen die op 8 en 9 november in het Brusselse en in andere steden van het land hebben plaatsgehad.»;

5. van mevrouw Leduc aan de minister van Volksgezondheid en Pensioenen en aan de minister van Landbouw en de Kleine en Middelgrote Ondernemingen over «de BSE-problematiek in België».

Le Bureau a été saisi des demandes d'explications suivantes:

1. de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères sur «la situation en Algérie, la responsabilité des massacres, les revendications de ceux-ci et les campagnes de désinformation menées à partir de Londres»;

2. de Mme Dardenne au ministre des Affaires étrangères sur «la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques»;

3. de Mme Willame-Boonen au Premier ministre et au vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur sur «les contrats de société»;

4. de Mme Milquet au vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur sur «les émeutes qui ont eu lieu en région bruxelloise et dans d'autres villes du pays le week-end des 8 et 9 novembre derniers»;

5. de Mme Leduc au ministre de la Santé publique et des Pensions et au ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises sur «la problématique de l'E.S.B. en Belgique».

Deze vragen worden naar de plenaire vergadering verzonden.

Ces demandes ont été envoyées à la séance plénière.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Prise en considération

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution relative à la condamnation du chauffeur d'autocar belge Willy Sollie en Belarus déposée par Mme Thijs et consorts.

Aan de orde is thans de bespreking over de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie betreffende de veroordeling van de Belgische buschauffeur Willy Sollie in Wit-Rusland, ingediend door mevrouw Thijs c.s.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La proposition de résolution est donc prise en considération; elle est envoyée à la commission des Affaires étrangères.

Het voorstel van resolutie is dus in overweging genomen; het wordt verzonden naar de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. DE DECKER AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «L'ÉVOLUTION DU DOSSIER DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'O.T.A.N. SUITE AU SOMMET DE MADRID»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER DE DECKER AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE VOORGENOMEN UITBREIDING VAN DE NAVO NA DE TOP VAN MADRID»

Mme la présidente. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de M. De Decker au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Madame la présidente, j'avais introduit cette demande d'explications voici un certain nombre de mois déjà.

La ratification du traité d'élargissement de l'O.T.A.N. n'est pas encore entamée. Cependant, il n'y a aucun mal à ce que nous en débattions aujourd'hui. Ce sujet de l'élargissement de l'Alliance atlantique est très important. Néanmoins, fort peu de discussions ont eu lieu sur la question dans les parlements respectifs des pays de l'Alliance. En effet, le débat, d'une importance capitale, a été largement confisqué par les gouvernements qui doivent le mener. Il a également été au centre de divers colloques et réunions d'experts. Cependant, les engagements qu'il nous reviendra de souscrire ont une portée particulière dans l'hypothèse de situations difficiles, dangereuses, voire dramatiques, qu'il s'agisse de la gestion de crises ou de guerres.

Dès lors, monsieur le ministre, dans ce dossier, un certain nombre de questions appellent selon moi des précisions. Je pense tout particulièrement à celles de l'application de l'article 5 et de la dissuasion nucléaire qui me paraissent totalement liées à l'élargissement de l'Alliance, questions par rapport auxquelles les pays membres de l'Alliance auront à se positionner.

Je commencerai par le problème de l'article 5. Il va de soi que si certains pays souhaitent rejoindre l'Alliance atlantique, c'est dans le but de bénéficier de son système de légitime défense collective et de la sécurité conférée par l'article 5. En effet, en vertu de celui-ci, en cas d'agression d'un pays membre de l'Alliance, les autres pays membres sont appelés à lui venir en aide.

Monsieur le ministre, je souhaiterais obtenir des précisions quant à l'applicabilité de cet article aux nouveaux pays membres et aux conséquences qui en découlent sur la politique en Europe centrale et orientale, ainsi que par rapport à la Russie.

La deuxième question paraît moins évidente. Elle porte sur un sujet qui a été fort peu, voire pas du tout abordé. Il s'agit de la conséquence du respect de l'article 5 appliquée à la dissuasion nucléaire.

Le système de dissuasion nucléaire de l'Alliance atlantique, essentiellement composé d'armes nucléaires américaines et britanniques, s'exercera-t-il également au profit des trois nouveaux États membres? La réponse me paraît importante d'un point de vue politique, même si je conçois parfaitement, étant donné la situation actuelle en matière de sécurité globale en Europe, que l'adhésion de trois nouveaux États membres n'aura pas de conséquences sur le déploiement des armes nucléaires.

C'est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui déjà, toutes les armes nucléaires américaines installées sur le territoire européen, notamment les missiles à portée intermédiaire, ont été retirées. Dans l'état actuel des choses, il n'est absolument pas question d'envisager leur retour. Seules quelques «bombinettes», très anciennes d'ailleurs, sont encore en place, mais, à mon sens, leur présence, plus politique que dissuasive, vise à justifier un commandement militaire américain de l'état major intégré de l'Alliance.

La question ne porte donc pas sur ce déploiement d'armes, qui ne se justifie d'ailleurs pas, mais sur le principe de l'application de la dissuasion nucléaire au profit des nouveaux États membres.

Au-delà de ces deux questions fondamentales, je voudrais faire l'évaluation des pays qui ont été choisis pour rejoindre l'Alliance atlantique.

À cet égard, monsieur le ministre, vous êtes particulièrement bien placé pour savoir que de nombreux pays européens, dont le nôtre, ont plaidé pour un élargissement à un nombre plus élevé d'États que ceux choisis exclusivement par les États-Unis. De nombreux commentaires pourraient être faits sur le choix posé par les États-Unis seuls, choix essentiellement basé sur des raisons de politique intérieure, d'accueillir à ce stade, uniquement la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie au sein de l'Alliance atlantique, alors que les Européens avaient aussi plaidé, à juste titre selon moi, pour l'entrée de la Roumanie — c'est une évidence — et de la Slovaquie.

Cette option aurait marqué la volonté de l'Europe et de l'Alliance de stabiliser le nord de l'ex-Yougoslavie et d'intégrer dans notre système de sécurité collective cet État slovène faisant anciennement partie de la Yougoslavie. Cette intégration aurait constitué un signal politique important de même qu'un élément de stabilisation de la région. Elle a néanmoins été écartée, ce que, personnellement, je regrette.

Par ailleurs, le choix opéré par les États-Unis pose la question de la sécurité des États baltes qui, en Europe centrale, connaissent le problème de sécurité le plus aigu. Ces États n'ont donc pas reçu de la part de l'Alliance atlantique de réponse à leurs préoccupations et à leurs inquiétudes. C'est regrettable.

Le choix qui a été fait aura également des conséquences sur l'attitude des États qui n'ont pas été choisis. Il convient d'être très attentif à cet aspect des choses. Un certain nombre de pays d'Europe centrale et orientale vivent dans un sentiment d'insécurité. Or, malgré leur demande de rejoindre la structure de sécurité essentielle de l'Europe qu'est l'Alliance atlantique, nous avons refusé de répondre à leur appel. Notre position aura certainement des répercussions politiques sur les liens de ces États rejetés avec les trois autres qui vont rejoindre l'Alliance et avec l'Union européenne.

Ce choix aura également des conséquences sur les relations de ces pays avec la Russie. Ces différents éléments méritent d'être analysés.

Je pense aussi que la façon dont cet élargissement a été décidé entraînera une modification du profil même de l'Alliance atlantique. L'entrée de ces trois États dans l'Alliance est motivée par une volonté de rejoindre une structure européenne dominée par les États-Unis, or, le débat sur la sécurité européenne ne doit pas exclusivement tourner autour du rôle des États-Unis.

Le choix et la décision des États-Unis, dont ces États leur seront évidemment reconnaissants, influencera leur comportement et la définition de l'identité européenne de défense au sein de l'Alliance atlantique.

Cette problématique m'amène à vous interroger sur cette forme d'apparente incohérence qui consiste à entendre les pays européens déclarer, d'une part, lors du Sommet de Madrid ou au sein de l'Alliance, que l'identité européenne de défense doit se développer au sein de l'Alliance atlantique et rappeler, d'autre part, le rôle essentiel de l'Union de l'Europe occidentale et renforcer son caractère opérationnel, ce qui me paraît indispensable.

Toutes ces questions doivent nous inciter à avoir une réflexion très approfondie sur cette identité européenne de défense et de sécurité. La voulons-nous fondamentalement au sein de l'Alliance? Voulons-nous que notre identité européenne de défense se fasse sous l'influence et le contrôle des États-Unis ou préférons-nous avoir une vision plus ambitieuse pour l'Europe?

Par ailleurs, sommes-nous prêts à développer réellement l'identité européenne de défense en termes européens, c'est-à-dire avec les outils européens dont nous disposons: l'Union européenne, d'une part, et, d'autre part, son bras politico-militaire, l'U.E.O.?

Nous observons l'Union européenne rappeler très timidement ses ambitions. Elles ont été définies une première fois lors de l'élaboration du Traité de Maastricht, sans véritable mise en œuvre, et ont été à nouveau précisées lors du Traité d'Amsterdam, qui a intégré les missions de Petersberg dans le Traité de l'Union.

Cet élément complémentaire me paraît intéressant. Je rappelle qu'il s'agit de missions humanitaires, d'évacuation de ressortissants, de maintien et de rétablissement de la paix et de missions de force dans le cadre de la gestion de crise. Le fait que celles-ci puissent être décidées par un Conseil de l'union européenne est évidemment une bonne chose, d'autant plus que l'U.E.O. est l'outil européen indispensable pour mettre en œuvre ce type de décisions.

Monsieur le ministre, j'aimerais vous entendre sur ce parallélisme de deux politiques: d'un côté, une volonté européenne déclarée, mais insuffisamment développée, et, de l'autre, une sorte d'accord, de consensus des pays européens pour que l'identité européenne de défense se développe au sien même de l'Alliance atlantique. Cela présente certains aspects contradictoires, mais ce n'est pas fondamentalement le cas.

Je terminerai en vous demandant de nous expliquer l'état d'avancement du dossier de l'élargissement de l'O.T.A.N. sur le plan financier. Une réunion des ministres de la Défense de l'O.T.A.N. a eu lieu le 5 octobre à Maastricht, réunion au cours de laquelle la participation des trois nouveaux États membres au budget de l'O.T.A.N. semble avoir été fixée à 2,48 % pour la Pologne, 0,65 % pour la Hongrie et 0,9 % pour la République tchèque.

La participation belge au budget de l'Alliance atlantique n'est pas fixée de la même manière pour tous les aspects de la politique de l'O.T.A.N. Notre participation s'élève à 2,76 % du total du budget civil de l'O.T.A.N. et à 4,45 % du budget de l'infrastructure, alors que notre P.N.B. représente 1,58 % du P.N.B. de l'O.T.A.N. Cela mérite une certaine attention.

Ce n'est pas moi qui plaiderai pour que l'on remette en question le niveau de notre participation à l'Alliance. Il m'importe davantage de savoir comment le dialogue va se développer entre les pays européens de l'Alliance et les États-Unis sur le même sujet. J'ai le sentiment que le gouvernement américain a repris la position développée cet été par le sénateur américain Biden, peut-être par facilité ou pour entretenir de bons rapports avec le Congrès.

Sur la base de cette position, le coût de l'élargissement de l'Alliance atlantique est estimé à un montant qui varie entre 27 et 35 milliards de dollars. Les Américains proposent que les trois nouveaux États membres prennent en charge 10 à 13 milliards, les États membres actuels — y compris la Belgique —, 8 à 10 milliards, le tout sur 13 ans, selon mes informations. Le coût commun partagé par tous les membres s'élèverait entre 9 et 12 milliards. Une fois de plus, les États-Unis veulent payer un minimum. J'ai lu un article selon lequel ils seraient prêts à payer 2 milliards de dollars, ce qui me semble fort peu. Pour le reste, ils opposent leur classique et rituel argument du *burden sharing*, du partage du fardeau. Depuis 15 ans, je me rends aux États-Unis tous les deux ans afin de discuter de ce genre de dossier. Tous les quatre à cinq ans, cet argument refait surface. On nous demande de toujours payer plus pour une politique qui, dans une large mesure, a été voulue par les États-Unis.

Je demanderai donc au ministre d'être particulièrement vigilant et ferme sur ce point. Si des dépenses supplémentaires doivent être prévues dans le domaine de la défense collective, certes nous devons prendre notre part dans les dépenses de l'Alliance atlantique, mais il faut bien entendu que cela reste en proportion avec ce que nous représentons. Je pense également que nous devons éviter de tomber dans le piège d'une demande excessive de participation de l'Europe de la part des États-Unis.

Mme la présidente. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Madame la présidente, j'estime que cette demande d'explications est fort importante et je partage le point de vue de notre collègue. Il faut en effet constater que l'on porte bien peu d'attention à ce débat; dans notre commission on en a discuté à deux reprises seulement. Or, ce débat sur l'élargissement de l'O.T.A.N. est important, il faut définir les positions de l'Union européenne et de l'Union de l'Europe occidentale dans ce dossier qui est capital pour l'avenir de notre continent et donc pour celui de notre pays.

J'en viendrai maintenant aux questions qui m'ont été posées, dont tous les éléments me paraissent d'ailleurs importants.

Je parlerai tout d'abord des grands principes qui sont à la base de l'élargissement et du remaniement de l'O.T.A.N. Les grands principes ont été maintenus car il y a eu ce que j'appellerai une forme de «conservatisme positif» au niveau de nos parlements. Les parlements des États membres ne souhaitaient en effet pas faire de concessions au niveau de l'article 5. Aucune discussion n'a eu lieu au sujet de l'article 5 qui restera donc la pierre angulaire de la construction qu'est l'O.T.A.N. Il est parfaitement clair que les nouveaux membres seront donc des membres à part entière de l'O.T.A.N. avec tous les droits et pouvoirs que cela implique. Ni l'élargissement ni le remaniement de l'O.T.A.N. ne porteront atteinte, je le répète, au principe de l'article 5.

La défense collective reste la clef de voûte de l'Alliance. Depuis la fin de la confrontation Est-Ouest, les politiques de sécurité préventive ont été davantage mises au premier plan. Les Américains partagent d'ailleurs le point de vue que la sécurité préventive est beaucoup moins chère que tout conflit. Il s'agit d'un développement heureux et significatif et je me réjouis du travail qui a pu être accompli dans ce domaine tant au niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe que dans le cadre de l'Acte fondateur.

Je crois que la réalisation des tâches visées à l'article 2 qui porte d'ailleurs sur la sécurité préventive, n'est pas du tout incompatible avec l'article 5.

Vous avez évoqué le problème de la dissuasion nucléaire. Je pense qu'elle n'est en rien affectée par l'élargissement mais il est évident que l'O.T.A.N. devra procéder à une adaptation prudente — je reprends les termes qui ont été utilisés explicitement — de ses concepts stratégiques au fur et à mesure que la situation évoluera de manière positive sur le plan de la sécurité.

L'O.T.A.N. a clairement fait savoir qu'elle n'a pas l'intention d'installer des armes nucléaires sur le territoire des nouveaux membres.

La question des frais est à double tranchant. On attend beaucoup des Américains, mais quand il s'agit d'être solidaire et fournir des efforts, on observe de fortes hésitations.

La question du *burden sharing* et du financement de l'élargissement est actuellement en discussion au sénat américain. Je pense qu'il faut attendre le résultat des débats et, si j'en ai l'occasion, je me rendrai à Washington fin janvier afin de me rendre compte de l'évolution.

J'estime que cette question est relativement peu importante pour la Belgique puisqu'il a explicitement été déclaré que les frais d'élargissement aux trois nouveaux venus relèvent d'abord de leur responsabilité. Évidemment, d'autres frais seront augmentés, notamment ceux liés au siège. Sur ce plan, la Belgique est directement concernée puisque tant la Chambre que le Sénat ont fortement insisté pour sauvegarder les dispositifs civils en Belgique. Cela constitue une réelle responsabilité pour notre pays qui en recueillera cependant aussi les bénéfices. Il s'agit d'une ligne politique que nous ne voulons pas changer. Ce serait d'ailleurs insensé puisque, sur le plan diplomatique, Bruxelles est actuellement la ville la plus importante du monde.

Les États-Unis affirment que les coûts liés au non-élargissement éventuel pourraient, à terme, devenir prohibitifs alors que les frais résultant de l'élargissement constituent une dépense préventive qui permettra de saisir une opportunité historique de préparer un avenir présentant moins de risques pour la sécurité, et ce moyennant des dépenses de sécurité moins élevées. Tel est le point de vue défendu par Mme Albright.

Pour ma part, je pense que pendant un certain temps des efforts seront nécessaires pour arriver à une «interopérationalité» militaire ainsi qu'à une intégration des nouveaux membres.

Hier, nous avons rencontré les collègues de Pologne, de Hongrie et de Tchéquie. Ils semblent conscients du fait qu'ils devront supporter les frais et je pense qu'ils sont en mesure de le faire.

Je suis très sceptique concernant l'élaboration de nouvelles clés de répartition. Compte tenu de la position budgétaire de tous les membres, je ne pense pas que les États-Unis arriveront à imposer d'autres clés de répartition.

Comme vous l'avez dit à cette tribune, cette fameuse idée du *burden sharing* revient tous les cinq ans. Cependant, les Américains sont toujours prêts à assumer leur part de responsabilité en raison de leur stratégie géopolitique qui exige qu'ils demeurent présents en Europe. Je considère comme un test leur présence dans l'après-S.F.O.R. au mois de juin prochain.

Nous devons être attentifs et il conviendra de réaliser une radioscopie de l'adaptation et des nouveaux besoins. La Belgique ne sera toutefois pas confrontée à des problèmes importants. Nous aurons certainement aussi l'occasion de discuter de cette problématique au Parlement.

J'en viens aux relations avec les pays candidats. La Belgique a toujours estimé qu'il fallait se garder d'exprimer des exclusives. Lorsque les débats ont commencé voici deux ans, les craintes envers la Russie étaient encore importantes. À l'heure actuelle, la situation a considérablement évolué, mais les pays non invités craignent de ne pas pouvoir immédiatement faire partie de l'O.T.A.N.

L'élargissement à l'égard des trois pays concernés est, certes, une décision américaine. La vision des Européens était contradictoire par rapport à celle des Américains, à l'exception des Anglais, qui rejoignaient la position des États-Unis. Ils ne voulaient pas s'engager dans un élargissement trop important et trop rapide, de façon à ce que la gestion reste possible, de même que la coopération militaire.

Nous pouvons donc continuer à soutenir cette politique de la porte ouverte à l'égard des pays candidats.

Il a été dit au Sommet de Madrid que la Belgique était favorable à l'acceptation de la Roumanie et de la Slovaquie. Ces pays ont été mentionnés de manière explicite. L'intensification des relations avec ceux-ci nous sera également profitable et nous permettra de bien préparer l'élargissement.

Cette situation est comparable à celle de l'Union européenne: un élargissement trop rapide donnerait certainement lieu à des difficultés.

De nouvelles structures ont été mises en place afin de donner forme à cet élargissement. Je pense en premier lieu au Conseil de partenariat euro-atlantique, au sein duquel tous les partenaires participent sur pied d'égalité au dialogue avec l'O.T.A.N. et, ensuite, au Partenariat pour la paix, qui fonctionne très bien.

Dans ce cadre du dialogue intensif, les pays candidats ont l'occasion de s'informer sur l'ensemble des thèmes relevant de l'adhésion éventuelle à l'O.T.A.N.

En ce qui concerne les pays baltes, nous avons également effectué un excellent travail. Au mois de septembre, a été mis en place le Conseil conjoint O.T.A.N.-Russie. Le dialogue avec les Russes est possible, ce qui est très important pour le concept global de la sécurité.

Cela dit, l'U.E.O., l'O.S.C.E., l'O.T.A.N., le Partenariat euro-atlantique et l'Acte fondateur O.T.A.N.-Russie représentent un ensemble tout à fait prometteur.

J'ai déjà mentionné la situation des pays baltes. Elle reste difficile même si ces trois pays ont pratiquement résolu les problèmes les plus difficiles avec les Russes. C'est surtout au niveau économique que les choses avancent le plus rapidement.

Mais la Russie s'oppose à l'adhésion des pays baltes à l'O.T.A.N. De son côté, l'O.T.A.N. ne peut pas accepter qu'un pays tiers mette son veto à certaines candidatures.

Un élément important, auquel je tiens, est la position de la France. L'O.T.A.N. a réalisé de grands progrès en matière de développement de l'identité européenne de sécurité et de défense depuis 1994. À Berlin, des groupes de forces interarmées et multinationales ont été créés. Il est regrettable que l'intégration de la France dans l'O.T.A.N. n'a pas progressé.

La France a un rôle extrêmement important dans l'Union, donc dans l'U.E.O., et dans l'ensemble de l'identité européenne, de sorte qu'il faut travailler de concert avec les Français pour réaliser

cette intégration. Les Espagnols sont décidés de s'intégrer aussi rapidement que possible, mais les Français ont, pour l'instant, arrêté le processus d'intégration, ce qui est regrettable.

Nous devons les aider, mais vous connaissez le grand débat qui les oppose aux Américains.

J'étais hier au Conseil de l'U.E.O. à Erfurt. L'évolution est bonne mais lente. J'ai dit, dans mon allocution d'hier, que les Allemands ont fait du bon travail en prenant des décisions importantes concernant l'harmonisation de la succession des présidences de l'U.E.O. et de l'Union européenne, la participation des observateurs à des opérations menées conformément au Traité sur l'Union européenne modifié et la participation des associés et observateurs aux missions Petersberg.

Il reste un travail considérable à accomplir, par exemple en vue de l'amélioration de l'efficacité de la prise de décisions, non seulement au sein de l'U.E.O., mais dans le cadre de ses relations avec l'Union européenne et l'O.T.A.N.

Il faudra également poursuivre jusqu'au bout les efforts d'harmonisation du travail des structures administratives. La finalisation des statuts du comité militaire, de manière à en faire un facteur supplémentaire du caractère opérationnel de l'U.E.O., constitue une autre priorité.

Cela dit, l'évolution est bonne mais des pays hésitent encore sur la question de l'intégration totale de l'U.E.O. à l'Union. Amsterdam a ouvert de nombreuses possibilités mais de grands pays sont encore hésitants. Il faudra du temps.

Un second grand point pour l'avenir, c'est ce qu'il adviendra du corps européen. C'est une question importante pour la Belgique, qui a beaucoup investi dans ce corps européen. Pourra-t-il, en partenariat avec les Américains, faire un travail utile en ex-Yougoslavie?

On critique souvent l'attitude des Américains mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce sont les Européens qui créent le vide et ce sont les Américains qui le remplissent. Certains se plaignent de l'«unipolarité» du monde mais, en réalité, seuls les Européens pourraient modifier la perspective. Je crois que cela va de pair avec l'évolution de l'Union, plus particulièrement en matière d'«interopérationalité» entre l'U.E.O. et l'Union.

À cet égard, l'U.E.O. a un rôle important à jouer, particulièrement en ce qui concerne cette «interopérationalité». Toute architecture européenne doit aussi tenir compte des sensibilités russes. En fait, les Russes ne sont pas convaincus du bien-fondé de l'approche U.E.-U.E.O. Ils misent encore sur une puissance accrue de l'O.C.S.E., laquelle serait appelée à tenir, sur le plan européen, un rôle comparable à celui joué par les Nations unies à l'échelon mondial. J'estime que cette vision n'est pas du tout la bonne car je considère qu'il faut continuer, vaille que vaille, dans la direction de l'«interopérationalité».

Par ailleurs, il convient d'essayer de baliser notre politique avec les Russes, surtout en ce qui concerne le nucléaire. À ce propos, deux tâches me paraissent prioritaires: tout d'abord, la ratification de Salt I et la poursuite des pourparlers relatifs à Salt II; ensuite, la politique C.E.E. à Vienne.

Tels sont les éléments de réponse que je tenais à apporter.

Mme la présidente. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Madame la présidente, je voudrais tout simplement remercier le ministre de sa réponse.

Mme la présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. MAHOUX AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA SITUATION EN ALGÉRIE»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME LIZIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA SITUATION EN ALGÉRIE, LA RESPONSABILITÉ DES MASSACRES, LES REVENDICATIONS DE CEUX-CI ET LES CAMPAGNES DE DÉSINFORMATION MENÉES À PARTIR DE LONDRES»

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER MAHOUX AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE SITUATIE IN ALGERIJE»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LIZIN AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «DE TOESTAND IN ALGERIJE, DE VERANTWOORDELIJKHEID VOOR DE MOORDPARTIJEN, HET OPEISEN VAN DE VERANTWOORDELIJKHEID DAARVOOR EN DE DESINFORMATIECAMPAGNES DIE VANUIT LONDEN WORDEN GEVOERD»

Mme la présidente. — L'ordre du jour appelle les demandes d'explications de M. Mahoux et de Mme Lizin au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à M. Mahoux.

M. Mahoux (PS). — Madame la présidente, pas moins de sept attentats à la bombe et deux massacres, tuant au total 25 personnes et faisant une trentaine de blessés, ont encore été perpétrés en Algérie à la fin de la semaine dernière. Par ailleurs, la lecture de la presse nous apprend que ces massacres se poursuivent.

Depuis 1991, la guerre civile en Algérie a fait 80 000 victimes innocentes, tombées dans des conditions atroces. Les cibles, principalement des intellectuels, des hommes, des femmes et des enfants, sont choisies de manière aveugle, le but des assassins étant d'instaurer la terreur. L'Algérie s'enfonce dans l'extrême violence, dans la barbarie la plus sanguinaire.

Monsieur le ministre, ces atrocités n'ont pas suscité, à ce jour, de réactions significatives des gouvernements européens et des instances politiques internationales. Par contre, nous observons un début de mobilisation des citoyens, ainsi qu'en attestent les manifestations récemment organisées à Paris et à Bruxelles, nonobstant le sentiment d'impuissance qui prévaut face à cette situation dramatique.

C'est précisément ce sentiment d'impuissance qu'il convient de combattre. La violence et l'horreur attribuées au G.I.A. et à l'intégrisme islamique sont intolérables, de même que l'impunité dont semblent bénéficier les auteurs des massacres.

À cet égard, monsieur le ministre — mais peut-être devrais-je m'adresser à votre collègue de l'Intérieur concernant cette question? —, je voudrais connaître l'état de la coordination en Europe par rapport à la lutte antiterroriste et, de manière plus spécifique, par rapport au terrorisme islamique algérien.

Par ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent contre les manquements du gouvernement algérien en ce qui concerne les droits de l'homme, notamment du point de vue de la liberté de presse. Outre l'indignation, la mobilisation est du devoir de tous les démocrates: les démocraties seront tenues pour responsables des situations qui auraient pu se développer du fait de leur indifférence.

La Belgique, le gouvernement de celle-ci et son parlement ne peuvent être les témoins passifs de cette horreur. Je le répète, au-delà des réactions d'indignation que je partage, notre gouvernement doit prendre des initiatives afin de favoriser une mobilisation politique et diplomatique contre cette situation de violence intolérable. Pour ma part, je soutiens la création d'une commission d'enquête indépendante et internationale, si nécessaire, la

poursuite sur notre territoire des auteurs directs ou des complices des attentats et l'exigence, vis-à-vis du gouvernement algérien, de respect des droits de l'homme.

Par ailleurs, le respect du droit des démocrates algériens à bénéficier de l'asile politique est un devoir absolu pour notre pays.

Monsieur le ministre, quelles sont les informations dont vous disposez en ce qui concerne la situation algérienne? Quelles initiatives comptez-vous prendre — ou avez-vous prises — au niveau bilatéral ou à l'échelle de l'Union européenne et des Nations unies?

Mme la présidente. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker (PRL-FDF). — Madame la présidente, au nom du groupe PRL-FDF, je me joins à la demande d'explications de M. Mahoux concernant les drames qui se déroulent actuellement en Algérie. Le PRL-FDF s'est penché sur la situation, notamment au cours du week-end dernier, et il n'a pu que constater la difficulté de définir des remèdes en la matière.

Nous rejoignons le groupe socialiste dans sa volonté, d'abord, de dénoncer les violations des droits de l'homme qui se produisent dans ce pays et, ensuite, de demander au gouvernement algérien de faire toute la clarté sur la question. Le fait que l'identité des victimes n'ait pas été communiquée, par exemple, est tout à fait inacceptable.

La situation en Algérie entraîne la difficile question du droit d'ingérence.

Pour notre part, monsieur le ministre, nous vous demandons de coordonner, avec vos collègues européens, une action concertée et forte mais qui implique le maintien du dialogue avec le gouvernement algérien. Et si, pour cette raison, nous sommes relativement prudents à l'égard de la mise sur pied d'une commission d'enquête internationale, il nous paraît par contre indispensable de demander au gouvernement algérien d'adopter une attitude de transparence sur sa politique, sur ses décisions et sur l'identité des victimes.

Nous devrions peut-être également lier l'aide de la Belgique et celle de l'Union européenne à l'Algérie aux efforts que le gouvernement de ce pays parviendra à réaliser dans le délicat dossier de sa situation interne.

À mes yeux, il n'est plus possible de continuer à apporter notre aide au gouvernement algérien si celui-ci ne collabore pas avec l'Europe et la communauté internationale pour établir plus de clarté sur la situation dramatique de son propre pays.

Mme la présidente. — Mesdames, messieurs, je signale que Mme Lizin a sollicité le report de sa demande d'explications.

La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Madame la présidente, effectivement, la situation qui prévaut en Algérie nous prend tous à la gorge. Les possibilités d'intervention sont extrêmement réduites. Il convient, en effet, de veiller à ne pas compliquer une situation déjà très complexe tant du point de vue sécuritaire que politique. Dans le cas de ce pays, il n'existe pas de solution claire et nette pour mettre fin à cette violence.

En ce qui concerne les problèmes d'ordre intérieur, j'invite M. Mahoux à s'adresser au ministre de l'Intérieur. Pour ma part, je m'en tiendrai à l'aspect politique.

Ces derniers mois, le maquis islamique — surtout la fraction dominante, le G.I.A. — s'est de plus en plus marginalisé.

D'une part, le G.I.A. constate que la vaste majorité des partis politiques a participé aux élections législatives et municipales. À cet égard, de nombreuses remarques peuvent être faites mais je relève néanmoins que les élections législatives ont généralement été acceptées. La majorité des partis politiques s'est donc inscrite dans le processus de sortie de crise élaboré par le président.

D'autre part, le G.I.A. constate que le maquis islamique est confronté à une crise en son sein et qu'il n'existe plus d'unanimité sur la marche à suivre. Le F.I.S. et son bras armé l'A.I.S. ont entamé des pourparlers secrets avec le pouvoir. L'A.I.S. a instauré

un cessez-le-feu unilatéral fin juillet. Début octobre, deux autres groupes, le F.I.D.A. et la Ligue islamique pour la prédication et le Djihad ont fait de même. Finalement, le G.I.A. s'est rendu compte que, sur le terrain, la population pro-islamiste, principalement des quartiers populaires d'Alger et de certains villages de la Mitidja, commençait à le lâcher.

Pour sa part, le G.I.A. réagit en exacerbant ce qu'il nomme la «stratégie de tension». Désormais, la terreur du G.I.A. frappe tout le monde, y compris les populations pro-islamistes, même celles qui avaient soutenu ce groupe dans le passé.

Il ne fait aucun doute que ces massacres sont l'œuvre du G.I.A. et d'autres groupes terroristes de la «nébuleuse islamique». Les ministres des Affaires étrangères des Quinze partagent ce point de vue, comme j'ai pu le constater récemment lors de notre réunion informelle à Mondorf, mais ce n'est pas seulement l'avis des Européens, c'est aussi celui des principaux représentants des forces démocratiques algériennes.

À ce sujet, je voudrais citer textuellement les propos tenus par Mme Khalida Messaoudi, parlementaire algérienne élue pour le parti RCD de Saïd Saadi. Mme Messaoudi, dont l'engagement pour la démocratie et les droits de l'homme et de la femme en Algérie est bien connu, a déclaré récemment dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Knack*: «C'est le G.I.A. qui tue. Comment est-ce que je le sais? Parce qu'il publie des communiqués et parce qu'on les voit! Les survivants des tueries peuvent le décrire. Les G.I.A. ont tout perdu dans ce pays. Ils ont encore une carte à jouer: l'internationalisation du conflit. Et ils jouent cette carte en organisant de plus en plus de bains de sang et en stimulant ainsi l'appel à une intervention étrangère. Les G.I.A. espèrent ainsi obtenir le statut de belligérants qui leur permettrait d'obtenir une place à la table de négociation.»

Les récents massacres ont tous été perpétrés dans des faubourgs populaires et pro-islamistes d'Alger, de Médea et de Blida ou dans les villages de la Mitidja, également à forte sympathie islamiste. L'armée a, dans un premier temps, réagi avec laxisme. Elle s'est rendue compte de son erreur et, fin septembre, elle a repris l'initiative. Les massacres n'ont pas cessé mais le nombre et l'intensité des tueries ont diminué.

Je voudrais dire quelques mots sur la présence des représentants des courants islamistes en Europe et sur les sympathies dont ils bénéficient auprès des populations islamiques des pays de l'Union. Ce débat est délicat. Nous vivons dans un État de droit où les principes de la liberté d'opinion sont sacro-saints. Le débat soulevé concerne l'éternel problème qui se pose entre la nécessité de lutter contre le terrorisme, de protéger nos populations contre toute menace terroriste, d'une part, et le devoir constitutionnel de veiller au respect de la liberté d'opinion et d'expression. Tous les États européens dansent sur cette corde raide.

Quant aux informations publiées dans *The Observer*, je dirai simplement que le conflit algérien n'a pas seulement les faubourgs d'Alger et de la Mitidja comme champ de bataille, mais aussi les médias. N'oublions pas que, dans ce conflit, tous les moyens sont bons, y compris la désinformation. Quoi qu'il en soit, je ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun élément qui pourrait confirmer les allégations du dénommé Youssouf.

À propos de la politique européenne à l'égard de l'Algérie, la position belge s'inscrit en premier lieu dans le cadre européen.

À Mondorf, lors de la rencontre informelle, mes collègues et moi avons longuement parlé de la crise algérienne.

Nous nous sommes mis d'accord sur une position commune dont les points essentiels sont: condamnation sans réserve du terrorisme et expression de notre solidarité avec le peuple algérien; soutien aux processus de réformes politiques et économiques; vives préoccupations face aux atrocités dont est victime le peuple algérien, rappel de l'importance que l'Union attache au respect des droits fondamentaux par les autorités algériennes. Nous demandons qu'ils respectent simplement leur Constitution et les conventions internationales auxquelles l'Algérie a souscrit; l'Union doit encourager l'ouverture et la transparence; il faut stimuler les contacts entre les parlements européens et algérien et entre représentants de la société civile; la solution à la crise doit venir des Algériens eux-mêmes.

À ce sujet, je constate que la réaction des différents partis face à la fraude en faveur du parti présidentiel lors des élections municipales a été claire et nette: démonstration massive des militants et de la population.

En outre, il est important de savoir que l'initiative de ces manifestations est venue des députés au parlement. Cela démontre la volonté de ce nouvel organe élu de jouer pleinement son rôle. Autre point positif: le pouvoir n'a pas réagi aux manifestations par la violence. Au contraire, il cherche le dialogue avec les partis.

Je terminerai par un commentaire sur la proposition de la société civile européenne d'imposer aux autorités algériennes une commission d'enquête internationale indépendante. Au niveau européen, les ministres n'ont pas repris cette proposition. Il y a trop d'opposition. De prime abord, je n'ai personnellement aucune objection à l'envoi d'une commission d'enquête. Le problème majeur est que l'Algérie, dans sa grande majorité, n'en veut pas. Il n'y a pas seulement le pouvoir qui soit contre... mais aussi bon nombre de démocrates algériens eux-mêmes, dont Saïd Saadi et Mme Messaoudi que je cite: à nouveau Mme Messaoudi: «L'Algérie est indépendante depuis 1962. De 1955 à 1962, nous avons dû lutter pour la liberté. J'ai 39 ans. Je suis née quatre ans après l'indépendance et je peux vous assurer qu'aucun Algérien, qui ne soit pas un assassin, n'acceptera une intervention étrangère... Si cette intervention devenait réalité, 99 Algériens sur 100 se rassembleraient autour de leur gouvernement, contre l'interventionnisme étranger. C'est le résultat de l'histoire.»

Nous ne pouvons pas faire abstraction de cette analyse, qui vient d'une femme politique et d'une représentante des forces démocratiques algériennes, qui vit le drame algérien de jour en jour et qui ne peut être soupçonnée de complicité avec le pouvoir.

J'en viens à un élément final auquel M. De Decker a d'ailleurs fait allusion. Je pense qu'un dialogue est possible et utile entre l'Union et l'Algérie. Soumettre l'aide au développement à l'Algérie à certaines conditions est un autre aspect de la question. Il convient d'écouter en priorité les parlementaires européens. Pour ma part, j'ai des doutes. Cette aide est une aide de base, comme ce fut toujours le cas pour notre coopération au développement. M. Moreels a décidé de ne pas poursuivre la coopération avec l'Algérie. La seule action positive que nous puissions avoir est, me semble-t-il, de favoriser un dialogue préventif entre parlementaires, quitte à déterminer plus tard d'autres instruments. J'hésite fortement quant à l'utilisation d'autres moyens actuels, car ils pourraient bloquer davantage encore la situation.

Madame la présidente, telle est ma réponse au sujet de cette situation difficile et lourde de conséquences. Je tiens encore à préciser que les Quinze ont pris la même position aux Nations unies.

Mme la présidente. — La parole est à M. Mahoux.

M. Mahoux (SP). — Madame la présidente, je remercie le ministre de sa réponse. J'en déduis que la position du gouvernement belge s'inscrit exclusivement dans celle des Quinze et qu'il n'y a pas de démarches de type bilatéral de la part de notre pays.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Certains pour-parlers ont lieu au niveau des ambassades, mais on nous a déconseillé de prendre des initiatives individuelles. Nous misons donc plus sur le Parlement européen et sur les relations entre l'Union et l'Algérie.

M. Mahoux (PS). — Je souhaite revenir sur le point de la commission d'enquête. Je souhaite que cette commission soit indépendante. Qu'elle soit algérienne, qu'il s'agisse d'une structure mise en place par le gouvernement algérien dans le cadre de sa Constitution ou internationale, cela a peu d'importance à mes yeux. Ce qui compte, c'est que cette commission soit indépendante et fasse toute la vérité sur l'ensemble des massacres et sur la violence qui règne en Algérie.

Je voudrais revenir également sur le problème des échéances et savoir quand l'Algérie sera mise à l'agenda des Quinze.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Je partage votre point de vue à propos de la commission d'enquête, mais je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'elle doit être acceptée par l'Algérie. La seule autorité au monde qui puisse imposer une commission est l'O.N.U. Or, elle n'est pas encore prête.

Les tergiversations au sujet de la mise en place d'une commission onusienne au Congo reflètent bien les difficultés rencontrées pour installer de telles commissions. La proposition est donc positive mais à condition que les Algériens l'acceptent.

J'ajouterai encore que l'on parle de l'Algérie lors de chaque Conseil. C'est logique dans la mesure où l'Union européenne négocie un accord d'association avec ce pays. En outre, l'Algérie est également impliquée dans tout le processus euro-méditerranéen ou «Processus de Barcelone».

M. Mahoux (PS). — Je précise encore que je demanderai à votre collègue, le ministre de l'Intérieur, d'informer le Parlement sur la politique anti-terroriste menée au niveau européen, et plus spécifiquement sur les aspects liés au terrorisme islamique.

Je lui demanderai également de nous faire part du nombre de demandes introduites par des ressortissants algériens en vue d'obtenir le statut de réfugié politique. Je l'interrogerai aussi sur la situation de ceux qui se trouveraient en fin de droit et qui risqueraient d'être renvoyés dans leur pays dans des conditions où leur sécurité n'est pas assurée.

Mme la présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME DARDENNE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR «LA PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE À LA PROTECTION JURIDIQUE DES INVENTIONS BIOTECHNOLOGIQUES»

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW DARDENNE AAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN OVER «HET VOORSTEL VOOR EEN RICHTLIJN VAN HET EUROPEES PARLEMENT EN DE RAAD MET BETREKING TOT DE WETTELIJKE BESCHERMING VAN BIOTECHNOLOGISCHE UITVINDINGEN»

Mme la présidente. — L'ordre du jour appelle la demande d'explications de Mme Dardenne au ministre des Affaires étrangères.

La parole est à Mme Dardenne.

Mme Dardenne (Écolo). — Madame la présidente, dans le courant du mois d'octobre, j'avais interrogé M. Di Rupo sur le projet de directive européenne relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques. Je n'ai pas l'intention de reprendre en détail le contenu de la demande d'explications que j'avais adressée au vice-Premier ministre, puisque la compétence du brevetage relève des Affaires économiques. Cependant, un des premiers éléments de sa réponse consista à me signaler que s'il était bien compétent, c'est toutefois vous, monsieur le ministre des Affaires étrangères, qui siégiez au Conseil marché intérieur qui deviez vous prononcer sur ce projet de directive.

La réunion de ce conseil étant prévue le 17 novembre, je voudrais donc attirer votre attention sur certains points et enjeux que nous jugeons fondamentaux. Compte tenu de l'existence d'un groupe de travail intercabineaux, j'aimerais savoir également si vous souhaitez apporter des nuances à la réponse que m'avait faite M. Di Rupo ou si vous êtes totalement d'accord avec lui.

Je souhaite aussi connaître la position commune que vous défendrez lors du Conseil des ministres, si toutefois ce point est maintenu à l'ordre du jour. Il semble en effet que de nombreux pays émettent des réticences à l'égard de ce projet de directive.

Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'un texte juridique visant simplement à harmoniser les législations nationales actuellement en vigueur. La proposition va beaucoup plus loin et vise à consacrer définitivement le droit de brevetage sur le monde vivant, animal et végétal, mais aussi humain.

Il ne s'agit pas ici de contester le principe du brevet mais bien son application à des domaines de l'activité humaine où il est non seulement inadéquat mais surtout dangereux pour la société et la dignité de l'homme.

S'il est vrai que l'émergence de nouvelles techniques a créé des problèmes dans le contexte de la propriété industrielle — celle-ci étant une arme importante dans la compétition entre les entreprises —, une réflexion sur la «brevetabilité» du vivant s'impose afin d'en mesurer les enjeux. C'est sur ce point particulier que je souhaite attirer votre attention, monsieur le ministre.

Est-il en effet admissible que le principe fondamental et universel de la non-commercialisation du corps humain cède le pas aux intérêts économiques, même s'il s'agit d'éléments isolés du corps humain ?

Pour autoriser le brevetage des patrimoines génétiques et du vivant en général, la proposition de directive dénature d'ailleurs le concept de découverte, qui est non brevetable, pour l'assimiler au concept d'invention qui, lui, est brevetable.

Cette extension de l'usage du brevet comme outil de protection de la propriété intellectuelle en matière de génie génétique a des conséquences que nous, écologistes, jugeons inacceptables.

Parmi ces conséquences, je souhaite en énumérer quatre, que nous estimons importantes.

Premièrement, la mainmise prévisible de quelques sociétés multinationales sur le patrimoine génétique du monde végétal et animal, avec toutes les conséquences que cela comporte pour les paysans, non seulement de notre pays ou des pays voisins, mais aussi et surtout pour ceux du tiers monde.

Deuxièmement, la piraterie légalisée de la biodiversité des pays du Sud par les instituts de recherche et les organisations commerciales qui les financent. Grâce aux brevets, ceux-ci bénéficieront de droits de propriété sur les produits alimentaires ou les remèdes traditionnels résultant des découvertes et des recherches de générations de paysans.

Troisièmement, la brevetabilité *de facto* des méthodes thérapeutiques et diagnostiques basées sur l'utilisation du génie génétique. Ce point est non seulement en contradiction avec l'actuelle Convention sur les brevets de 1973 mais est également contesté par de nombreux chercheurs, puisque cela revient à dire qu'ils seront bloqués dans leur recherche médicale ou scientifique.

Quatrièmement, la brevetabilité des gènes humains ou des parties du corps humain ravale la personne humaine au rang de marchandise ou de producteur de marchandises commercialisables.

Le Parlement européen a fait plusieurs tentatives visant à atténuer certaines conséquences dommageables de la proposition de la Commission européenne — en 1995, le projet avait d'ailleurs été renvoyé — notamment par l'introduction du principe du consentement explicite du donneur lorsqu'il s'agit de matière biologique humaine ou de l'exigence de conformité avec la législation nationale du pays d'origine.

Cet amendement particulier a été rejeté par la Commission européenne.

M. Di Rupo m'a dit que cette dernière avait accepté nombre d'amendements du Parlement. C'est exact, mais il faut savoir qu'elle a rejeté certains amendements importants, notamment ceux que je viens d'énumérer, et en a modifié fondamentalement d'autres, qui étaient largement significatifs.

Elle a, par exemple, renvoyé certains amendements du dispositif vers les considérants. Je pense ici à la question du brevetage des procédés de clonage humain. Elle a également introduit la notion suivante: si le corps humain n'est pas brevetable, tout élément isolé de celui-ci peut l'être. De même, si les techniques thérapeuti-

ques et diagnostiques sont exclues de la brevetabilité, par le principe de l'extensibilité du brevet, ces techniques sont de facto couvertes par le brevet.

Tels sont les éléments qui m'inquiètent.

Je souhaiterais dès lors savoir, monsieur le ministre, si la position de la Belgique consistera en un alignement pur et simple sur la proposition de directive ou si vous prendrez la peine, comme il vous est permis de le faire, de déposer l'un ou l'autre amendement.

Mme la présidente. — La parole est à M. Derycke, ministre.

M. Derycke, ministre des Affaires étrangères. — Madame la présidente, en guise d'introduction, permettez-moi de dire que c'est en effet le ministre ou le secrétaire d'État compétent pour les questions européennes qui siège au Conseil marché intérieur. Il est souvent le porte-parole des ministres compétents pour les matières examinées.

En ce qui concerne la proposition de directive relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, je voudrais tout d'abord formuler quelques remarques préliminaires. La biotechnologie constitue, dans l'Union européenne, un domaine en énorme expansion et l'établissement d'un cadre juridique devient dès lors très urgent.

Une première tentative, en 1995, d'arriver à un cadre réglementaire harmonisant des législations nationales s'est soldée par un échec. Avant de lancer une deuxième tentative, la Commission a mené nombre de consultations avec les milieux académiques, scientifiques et autres, afin de pouvoir s'appuyer sur une expertise aussi large que possible.

Ces consultations ont abouti à la rédaction d'un texte de compromis, soumis alors au Parlement européen.

Cependant, le texte tel qu'il sera soumis au Conseil marché intérieur, même s'il est le résultat de maintes consultations et constitué dès lors un texte de compromis, semble poser encore des difficultés, sur le plan interne comme sur le plan européen.

Même s'il semble récolter pour le moment une majorité qualifiée au sein de l'Union européenne, il est clair que la réflexion sur le plan interne belge n'est pas encore achevée.

Vu notamment l'ambiguïté figurant dans le texte en ce qui concerne la distinction entre une découverte et une invention, cette dernière étant la base permettant, de fait, le brevetage de toute manière biologique humaine, végétale ou animale, il est apparu que la Belgique ne pouvait pas encore s'exprimer de façon univoque vis-à-vis de cette proposition de directive.

Or, cette ambiguïté ne constitue qu'un des éléments donnant lieu à des hésitations sur le plan belge. Il faut y ajouter les passages sur l'intervention sur la lignée germinale, le manque de solidarité Nord-Sud et un certain non-respect du principe du consentement explicite du donneur.

Confronté à ces ambiguïtés, j'ai demandé à mes services compétents c'est-à-dire le service de l'Intégration européenne qui assure la coordination de la position belge au sein de l'U.E., d'organiser une coordination ad hoc mettant ensemble toutes les autorités compétentes belges en la matière, afin de se pencher sur ces questions. Cette réunion qui aura lieu lundi prochain devrait permettre l'établissement d'une position claire en vue du Conseil marché intérieur du 27 novembre prochain.

Pour en finir, je voudrais encore ajouter que, de manière générale, les enjeux en matière biotechnologique, quelle que soit l'enceinte dans laquelle cette matière est débattue, sont considérables et valent en effet des débats approfondis aussi larges que possible.

Mme la présidente. — La parole est à Mme Dardenne.

Mme Dardenne (Écolo). — Madame la présidente, je remercie M. le ministre pour sa réponse très intéressante.

Vous m'avez, monsieur le ministre, donné des éléments d'information supplémentaires par rapport à ce que M. Di Rupo avait bien voulu nous dire le mois dernier. Il est vrai que la biotechnologie est en expansion et nécessite un cadre juridique.

Mais cette matière connaît une telle expansion et entraîne de tels enjeux économiques que les experts sont très souvent des experts économiques. Les enjeux économiques l'emportent sur les considérations d'ordre éthique ou de type relations Nord-Sud. C'est une problématique. Je suis très contente de vous entendre dire que la Belgique rencontre des problèmes dans toute une série de domaines. Vous nous avez dit qu'une réunion se tiendra lundi prochain. Je vous remercie de nous tenir au courant des résultats de cette réunion.

*M. Moens, vice-président,
prend la présidence de l'assemblée*

M. le président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW SÉMER AAN DE MINISTER VAN SOCIALE ZAKEN OVER «DE HANDTEKENINGENACTIE TEN VOORDELE VAN BORSTKANKERPATIËNTEN»

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME SÉMER AU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES SUR «UNE ACTION DE SIGNATURE EN FAVEUR DES FEMMES ATTEINTES D'UN CANCER DU SEIN»

De voorzitter. — Aan de orde is de vraag om uitleg van mevrouw Sémer aan de minister van Sociale Zaken.

Het woord is aan mevrouw Sémer.

Mevrouw Sémer (SP). — Mijnheer de voorzitter, één op tien Belgische vrouwen wordt geconfronteerd met borstkanker. De behandeling is agressief en ingrijpend. Vaak wordt de borst geheel of gedeeltelijk geamputeerd. Een borstprothese is dan onontbeerlijk, niet enkel als sociale camouflage bij de terugkeer van de vrouw in de maatschappij, maar ook als gezondheidsmaatregel voor het behoud van een goede lichaamshouding.

Een jonge borstkankerpatiënte is een handtekeningactie begonnen onder het motto «wij verdienen het» om een aanpassing te vragen van de tussenkomsten door het ziekenfonds voor de prothesen. Een voorlopige prothese, die wordt gedragen bij het verlaten van het ziekenhuis kost 800 frank. Er is geen tussenkomst. Voor een gedeeltelijke prothese na een borstsparende operatie is er evenmin een tussenkomst. Een uitwendige prothese kost tussen 7 000 en 10 000 frank. De goedkoopste versie van ongeveer 4 500 frank is slechts voor een zeer klein aantal vrouwen geschikt. Grote prothesen kosten aanzienlijk duurder dan kleine, maar de tussenkomst blijft onveranderd 3 773 frank. In 1985 bedroeg ze 2 935 frank. Na zoveel jaren is er dus slechts een minimale verhoging. Pas na twee jaar kan om een nieuwe tussenkomst worden verzocht. In Nederland en Duitsland kan dat al na één jaar.

Wat moeten de vrouwen doen die geen standaardprothese kunnen dragen? Wat moet er gebeuren bij gewichts- en volumeverlies van de borsten? Naast een hele reeks kosten waaronder de kosten voor een pruik, die ook slechts gedeeltelijk wordt vergoed, en voor een armdrukkous, die helemaal niet wordt vergoed, is de kost voor een borstprothese een echte financiële aderlating. Vrouwen met een laag inkomen en voornamelijk oudere, alleenstaande vrouwen zijn het slachtoffer van het systeem.

Is de minister op de hoogte van de ruim verspreide petitielijsten georganiseerd door alle Nederlands- en Franstalige zelfhulpgroepen? Misschien is het luguber om te vermelden dat deze groepen de prothesen van overleden vrouwen alsook hun badpakken inzamelen en terug verdelen.

Is de minister zich bewust van de pijnlijke situatie die door de initiatiefneemsters wordt aangeklaagd?

Over welke precieze wettelijke mogelijkheden en bevoegdheden beschikt de minister om hieraan te verhelpen? Tot wie kunnen de patiëntenverenigingen of de zelfhulpgroepen zich

richten of voorziet geen enkele procedure in de mogelijkheid om patiënten met vragen en bekommernissen inzake de ziekteverzekering te horen?

De voorzitter. — Het woord is aan minister De Galan.

Mevrouw De Galan, minister van Sociale Zaken. — Mijnheer de voorzitter, niet alleen door mijn verantwoordelijkheid voor het departement Sociale Zaken uit hoofde waarvan ik ook belast ben met het toezicht op het RIZIV, maar ook als vrouw ben ik zeer gevoelig voor de pijnlijke situatie waarmee vrouwen worden geconfronteerd die aan borstkanker lijden en een verminkende behandeling dienen te ondergaan.

Verder wil ik beklemtonen dat de verplichte ziekteverzekering voorziet in een terugbetaling voor zowel uitwendige als implanterbare prothesen. In dit verband kan ik volgende elementen toevoegen aan de informatie waarover mevrouw Sémer reeds beschikt.

Volgens artikel 27, paragraaf 1, van de nomenclatuur van de geneeskundige verstrekkingen worden uitwendige borstprothesen nu vergoed ten bedrage van 3 658 frank. Hetzelfde artikel bepaalt dat ook zelfklevende fixeerstrips en kleefsets worden terugbetaald. Verder moet ik nog preciseren dat de borstprothese pas na twee jaar kan worden vernieuwd wil men een tegemoetkoming van het RIZIV genieten. Misschien moeten we deze termijn opnieuw bekijken.

Artikel 28, paragraaf 1, J, bepaalt dat inwendige borstprothesen naar gelang van het geval worden terugbetaald ten bedrage van 13 983 frank, 17 978 frank of 23 970 frank.

Zoals men weet draagt de ziekteverzekering bij in de kosten van een pruik voor 3 600 frank. Dit gebeurt in geval van een totale of nagenoeg totale kaalhoofdigheid ten gevolge van radiotherapie of chemotherapie.

Binnen het RIZIV is de overeenkomstencommissie bandagisten-verzekeringsinstellingen, een paritair orgaan, bevoegd om wijzigingen aan de nomenclatuur inzake bandagisterie voor te stellen. Daar wordt uiteraard niet alleen de problematiek van de borstprothesen behandeld, maar ook problemen in verband met andere prothesen en gebruikte materialen. Patiëntenverenigingen kunnen zich dan ook tot hun verzekeringsinstelling richten, die de problematiek in deze commissie van het RIZIV ter sprake kan brengen om eventueel een wijziging van de nomenclatuur te bekomen.

Op het ogenblik worden er rondetafelconferenties over chronische aandoeningen georganiseerd. Daarbij wordt bijvoorbeeld naar oplossingen gezocht voor mensen die op verscheidene terreinen veel geld moeten uitgeven aan zaken die niet volledig worden terugbetaald. Ik denk hierbij bijvoorbeeld ook aan incontinentiemateriaal, bepaalde spuitbussen en aangepast voedsel voor kinderen met bepaalde zware aandoeningen.

Ik wil niet vooruitlopen op de conclusies van het onderzoek van de bevoegde commissie, maar men mag ook niet vergeten dat we in een bepaald budgetair kader moeten werken. Voor borstkanker, eierstokkanker en dergelijke zijn er efficiënte nieuwe medicijnen op de markt gebracht. Deze zijn echter heel duur en met een speciaal koninklijk besluit in het kader van de bijzondere machten hebben wij ervoor gezorgd dat ze worden terugbetaald, om deze vrouwen sneller te kunnen helpen. Als ik mij niet vergis, heeft mevrouw de Bethune enkele maanden geleden daarover een vraag om uitleg gesteld. Deze medicijnen worden nu terugbetaald, niet alleen voor kankers in het secundaire-, maar ook voor kankers in het primaire stadium. Dankzij deze medicatie kunnen we er ook voor zorgen dat mutilerende operaties of amputaties niet moeten worden uitgevoerd. Dit is de weg die wij moeten opgaan.

Het aantal diabetici zal in de toekomst, wellicht vooral door de slechte eetgewoonten, toenemen. Ook het aantal kankerpatiënten zal verhogen. Welnu, al die patiëntenverenigingen komen in de grote raad van het RIZIV aan bod. Zowel in de Vlaamse als in de Franse Gemeenschap wordt de nadruk gelegd op preventie. Een jaarlijks gynaecologisch onderzoek dat wordt terugbetaald door het RIZIV, is de beste vorm van preventie.

De terugbetaling van de prothesen kan nader worden bekeken, maar moet binnen het budgetair kader vallen. Voor vrouwen die de standaardprothese niet verdragen kunnen in de toekomst misschien de ziekenfondsen geval per geval tussenkomen.

Voor de WIGW's en voor de minder gegoeden is er voor medicamenten en voor aanpassing van de prothesen een speciaal terugbetalingsstatuut van toepassing vanaf 1 januari 1998. Een jaarlijkse vernieuwing van de borstprothese moet mogelijk zijn. Ik ben steeds bereid de patiëntenverenigingen persoonlijk te ontvangen.

De voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Sémer.

Mevrouw Sémer (SP). — Mijnheer de voorzitter, ik dank de minister ten zeerste voor haar antwoord en voor haar betrokkenheid bij deze problematiek. Ik zal niet nalaten de informatie die ze heeft gegeven morgen aan de grote vergadering van de zelfhulpgroepen door te spelen. De petitie gaat immers over de meerkosten die bepaalde patiënten niet kunnen dragen.

Mag ik uit de uiteenzetting van de minister concluderen dat patiëntenverenigingen moeten trachten aanwezig te zijn in de paritaire commissie van het RIZIV?

De voorzitter. — Het woord is aan minister De Galan.

Mevrouw De Galan, minister van Sociale Zaken. — Niet in het paritair comité. Dat is samengesteld uit vertegenwoordigers van zorgenverstrekkers en ziekenfondsen. In het RIZIV werd echter een nieuwe grote raad opgericht waarin de patiëntenorganisaties, onder meer deze van de diabetici, van de kanker- en de hartpatiënten, zich kunnen laten horen. Ze kunnen ook altijd langs de ziekenfondsen of langs de voorzitter van het paritair comité vragen om de zaken die hen bezig houden te behandelen.

Mevrouw Sémer (SP). — Komen de zelfhulpgroepen daarvoor ook in aanmerking?

Mevrouw De Galan, minister van Sociale Zaken. — Ik zal laten weten waar de zelfhulpgroepen terecht kunnen.

De voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Sémer.

Mevrouw Sémer (SP). — Waar de minister zegt dat het in de toekomst misschien mogelijk zal zijn om de prothesen om het jaar te vergoeden, wil ik er de aandacht op vestigen dat dit in Duitsland en Nederland reeds het geval is en dat de betrokkenen daar gratis twee speciale beha's en een badpak krijgen.

Mevrouw De Galan, minister van Sociale Zaken. — Dat is de bevoegdheid van de overeenkomstencommissie bandagisten-ziekenfondsen. Ik zal niet nalaten de vraag om uitleg van mevrouw Sémer over te maken aan het RIZIV. Als patiënten, het Parlement en de minister vragen een bepaald probleem nader te bekijken kan het RIZIV toch niet nalaten het te onderzoeken. Ik kan evenwel niet beloven dat er een totale terugbetaling mogelijk is. Een verbetering van de hulp voor de minder gegoede vrouwen moet mogelijk zijn.

De voorzitter. — Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

Dames en heren, onze agenda voor vandaag is afgewerkt.

Notre ordre du jour est ainsi épuisé.

De Senaat vergadert opnieuw donderdag 20 november 1997 om 10.30 uur.

Le Sénat se réunira jeudi 20 novembre 1997 à 10 h 30.

De vergadering is gesloten.

La séance est levée.

(De vergadering wordt gesloten om 11.15 uur.)

(La séance est levée à 11 h 15.)